DLP 13-6-61 08715

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

9 Juin 1961

Supplément N° 1 au Bulletin N° 9 de Juin 1961

AVERTISSEMENTS

V I G N E

MILDIOU (toutes régions) - BLACK-ROT (Savoie, Grésivaudan, Bugey) - BRENNER (Roannais, Beaujolais)

Les conditions ayant été favorables à de nouvelles contaminations du 5 au 8 juin, un nouveau traitement devra être effectué avant le 12 juin.

On devra également surveiller l'Oïdium sur les cépages sensibles.

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE 1°- Aucun traitement n'est pour l'instant à effectuer au sud de la ligne Dieulefit-Livron-Aubenas, ainsi que dans les régions qui n'ont pas encore été visées par les bulletins précédents.

2°- Au Nord de cette ligne, dans les seules régions touchées par les bulletins précédents, le renouvellement conseillé par le bulletin du 31 mai sera repoussé jusqu'à la période du 15 au 18 juin.

3°- Si ce renouvellement a déjà été effectué avant la réception du présent bulletin, prévoir une nouvelle application de 13 à 15 jours plus tard.

TAVELURES - Profiter du traitement ci-dessus pour renouveler l'application d'un fongicide approprié.

Dans les autres régions, renouveler après 12 à 15 jours l'application précédente, ou bien de suite après une forte pluie qui interviendrait entre temps.

SESIE DU GROSEILLIER - Les sorties d'adultes se poursuivent actuellement à un rythme plus rapide. Effectuer dès réception un nouveau traitement à l'aide d'un des produits conseillés dans le bulletin du 17 mai.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Renouveler le traitement 8 à 10 jours après le précédent, l'étendre jusqu'aux altitudes suivantes: Drôme-Ardèche 900m - Rhone, Aine, Savoie, Isère 800m - Loire, Hte Savoie 700m.

NEGRIL DE LA LUZERNE (information) - Là où des dégâts sont constatés, appliquer un des produits suivants:
- sur les fourrages à consommer verts: produits à base de pyréthrine
- sur les fourrages à sécher ou ensiler: D.D.T., Dieldrine, Lindane, Toxaphène

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles: P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD

P 310